

aefe

Agence pour
l'enseignement français
à l'étranger

2018

Revue de Presse n°12 du 04 mai 2018

Actualités de l'Enseignement Supérieur 2
Articles thématiques 11

AEFE-SORES

RP-SORES-2018-05-04

Actualités de l'Enseignement Supérieur

Actu | Parcoursup

«Parcoursup : professeurs principaux et chefs d'établissement approuvent les vœux des lycéens Le Monde Campus, publié le 26/04/2018.

http://www.lemonde.fr/campus/article/2018/04/26/parcoursup-professeurs-principaux-et-chefs-d-etablissement-approuvent-les-v-ux-des-lyceens_5291065_4401467.html#aJulcUyvxy1HtJ08.99

« Seulement 10,1 % des candidatures ont une capacité à réussir « peu démontrée », selon les avis rendus par les chefs d'établissement sur les « fiches avenir »

Qu'ont écrit les professeurs principaux et les chefs d'établissement sur la « fiche avenir » accompagnant les vœux formulés par les élèves de terminale sur Parcoursup ? Les établissements d'enseignement supérieur ont, en effet, reçu ces fiches depuis mercredi 4 avril, selon un état des lieux publié par le ministère.

Il en ressort que les appréciations portées par les professeurs principaux sur les aptitudes scolaires de leurs élèves sont très majoritairement positives, que ce soit pour leurs méthodes de travail (jugées satisfaisantes et très satisfaisantes à 63,2 %), pour leur autonomie (69,2 %), pour leur engagement et leur esprit d'initiative (67,1 %) ou pour leurs capacités à s'investir (69,2 %)[...]

De leur côté, les chefs d'établissement valident en grande partie les souhaits exprimés par les lycéens. La cohérence des vœux émis par les élèves avec le projet de formation est jugée satisfaisante ou très satisfaisante à 82,6 %. »

Actu | Parcoursup

«Parcoursup : de nouvelles places promises dans les filières technologiques ou en tension», Educpros, publié le 25/04/2018.

<https://www.letudiant.fr/educpros/actualite/parcoursup-le-gouvernement-presentera-des-orientations-bud>

« Le gouvernement a-t-il entendu les universités, qui demandent des moyens supplémentaires pour mettre en œuvre la loi ORE ? Le Premier ministre s'est engagé, le 25 avril 2018, à créer de nouvelles places dans les filières technologiques et les licences les plus demandées sur Parcoursup. Des orientations détaillées seront présentées en juin.

"Nous sommes conscients de l'ampleur de la transformation à opérer et des efforts qu'il reste à accomplir pour donner aux établissements les moyens de mieux accueillir nos étudiants." À l'issue d'un entretien avec la CPU (Conférence des présidents d'université) et la ministre de l'Enseignement supérieur, Frédérique Vidal, le Premier ministre, Édouard Philippe, a établi, mercredi 25 avril 2018, un point d'étape de la mise en place de la loi sur l'orientation et la réussite des étudiants. Et esquissé les perspectives d'une augmentation des places dans les filières les plus demandées sur Parcoursup par les lycéens.

De nouvelles places dans les filières technologiques...

"Nous l'avons toujours dit, sur la base des vœux formulés par les candidats, nous accompagnerons les établissements pour créer des places supplémentaires là où il en faut. Et bien, nous y sommes", déclare Édouard Philippe. Le gouvernement a d'ores et déjà dégagé 13 millions d'euros en 2018 afin de financer la création de 19.000 places supplémentaires dans les filières les plus demandées : 17.000 en licence (dont 3.000 places en Staps, 2.000 en droit, 2.000 en économie-gestion, ou encore 1.700 en Paces) et 2.000 en BTS. Une marge budgétaire a néanmoins été "conservée", afin d'ajuster les places après le début de la phase d'admission»

Actu | Parcoursup

«Parcoursup : la pérennisation des inégalités sociales», Educpros, publié le 25/04/2018.

<https://www.letudiant.fr/educpros/actualite/parcoursup-la-perennisation-des-inegalites-sociales.html>

« Sur le site de "The Conversation France", Pascal Moliner, professeur de psychologie sociale à l'université Paul-Valéry-Montpellier 3, analyse la plate-forme Parcoursup comme un vecteur de pérennisation des inégalités sociales, par la sélection qu'elle instaure à l'entrée des filières et par l'impossibilité de mettre en place, à la rentrée 2018, le fameux "oui, si" et les dispositifs d'accompagnement qu'il suppose.[...]

Parmi la communauté des enseignants-chercheurs, des voix, de plus en plus nombreuses, s'élèvent pour dénoncer ce qui se cache derrière la démarche que la loi ORE prétend leur imposer.

L'argument avancé par ces universitaires, encore minoritaires, tient en deux points. De leur point de vue, la plate-forme Parcoursup et les procédures qu'elle impose aboutissent de fait à une sélection à l'entrée de l'université. Par ailleurs, la mise en œuvre du dispositif suppose une surcharge de travail considérable, qui vient s'ajouter aux nombreuses tâches administratives qui s'amoncellent dans la fonction d'enseignant-chercheur au sein de l'université française.

Mais il est un argument qui, quoique parfois évoqué, n'a pas encore été suffisamment développé par ces opposants. En l'état, compte tenu du manque de moyens de nombreuses universités, la mise en œuvre de la procédure Parcoursup aboutira purement et simplement à la pérennisation des inégalités sociales qui minent notre système éducatif. En voici la démonstration.

L'impossibilité de mise en œuvre du "oui, si..."

La loi ORE prévoit qu'après examen des candidatures, chaque bachelier pourra se voir renvoyer trois réponses possibles : une admission sans condition dans la filière de son choix, une admission moyennant l'inscription dans un parcours destiné à combler certaines de ses lacunes (le fameux "oui si..."), et, enfin, une inscription sur liste d'attente.

Il faut en convenir, sur le papier, ces dispositions sont séduisantes dans la mesure où elles laissent penser que les bacheliers présentant des performances scolaires moyennes se verront proposer un parcours d'accompagnement destiné à les hisser à un niveau suffisant pour envisager leur réussite en licence. Mais qu'en est-il dans les faits ?

Beaucoup d'universités, dont celle dont je fais partie, ont annoncé à leurs enseignants-chercheurs que la réponse "oui, si..." serait purement et simplement éliminée des réponses possibles, dans la mesure où ces universités estimaient ne pas avoir les moyens (humains, financiers, logistiques) de mettre en œuvre les parcours qu'elle induisait. En d'autres termes, dans beaucoup d'universités, notamment celles de lettres et sciences humaines, il n'y aura pas de réponse "oui, si..." et pas de dispositif d'accompagnement des bacheliers les plus faibles.

La loi ORE prévoit que les dossiers des candidats à l'entrée en université seront classés à partir de trois familles de critères : leurs notes dans l'enseignement secondaire (notamment les notes obtenues en classe de terminale), les évaluations de leur professeur principal et chef d'établissement, leur lettre de motivation. Avec de savants systèmes de pondération, ces trois types de critères devraient être transformés en notes permettant de classer toutes les candidatures pour une filière donnée, dans une université donnée.

Là encore, tout cela paraît fort séduisant, mais cette procédure sera-t-elle respectée ? Peut-on vraiment croire que les commissions d'évaluation des vœux ayant à traiter plusieurs milliers de dossiers auront la possibilité de lire et d'évaluer correctement les milliers de lettres de motivation correspondant à ces dossiers ? Et quand bien même le feraient-elles, quel serait l'intérêt de ces évaluations, lorsqu'on songe que ces lettres de motivation pourront avoir été écrites par des parents, des amis, voire des officines spécialisées ?

Il en résulte que les commissions d'évaluation des vœux s'appuieront le plus probablement sur des classements automatisés que la plate-forme Parcoursup nomme pudiquement des systèmes "d'aide à la décision" et qui ne prendront finalement en compte que les notes obtenues dans le secondaire. Or, que sait-on des déterminants des performances de nos lycéens ?

Des arguments qui précèdent, on peut à présent comprendre, que compte tenu des modalités de sa mise

en œuvre dans nombre d'universités, la procédure Parcoursup risque d'aboutir à une sélection sociale pure et simple. Ce sont en effet les performances scolaires qui constitueront le critère essentiel de recrutement de nos futurs étudiants et toutes les études convergent pour nous indiquer que ces performances sont liées au milieu social d'origine.

Ainsi, les bacheliers issus des milieux les plus modestes risquent de se retrouver en fin de classement en raison de leurs moindres performances en classe de terminale. Et en l'absence de dispositif "oui, si...", faute de moyens, ils se verront finalement refuser l'accès aux études supérieures.»

Actu | pourquoi le bachelor cartonne

«**Pourquoi le bachelor cartonne**», **Le Monde**, publié le **01/05/2018**.

<http://focuscampus.blog.lemonde.fr/2018/05/01/pourquoi-le-bachelor-cartonne/>

« La spectaculaire montée en puissance des bachelors, depuis quelques années, ne doit pas surprendre. Elle répond en effet aux préoccupations de nombre d'étudiants et de parents – et notamment celle de trouver une formation de qualité, offrant un suivi attentif de l'étudiant, et surtout débouchant réellement sur un emploi.

A ces préoccupations, le bachelor répond avec un cocktail parfaitement adapté. Quels en sont les ingrédients ? On peut en distinguer quatre.

D'abord, une formation « courte », en trois ans après le bac – et parfois quatre ans, pour les bachelors les plus internationaux. A l'issue de ces trois (ou quatre) ans, le jeune obtient un diplôme qui lui permet soit d'entrer immédiatement sur le marché du travail (avec la possibilité, quelques années plus tard, de reprendre ses études, notamment en formation continue, pour décrocher par exemple un master ou un MBA), soit de poursuivre directement ses études.

Dans sa conception même, le bachelor se distingue donc radicalement de la logique conduisant au master, le programme phare de notre enseignement supérieur, pour lequel la licence « générale » des universités n'apparaît que comme une étape préparatoire. Offrant peu de débouchés, celle-ci, à la différence de la licence pro, apparaît en effet comme une incitation à la poursuite d'études. Autrement dit, le jeune bachelier « s'engage » pour cinq ans (au moins), ce qui paraît, à 18 ou 19 ans, un horizon très lointain et, disons-le, pour certains un peu effrayant. Ajoutons que nombre d'entreprises réclament à cours et à cris des diplômés de niveau bac + 3, qu'elles jugent moins exigeants et plus « adaptables » que les titulaires d'un master.

Deuxième caractéristique : si le bachelor permet – en principe – d'entrer directement dans la vie professionnelle, c'est qu'il associe contenus académiques de base et formation pratique, orientée vers les besoins de l'entreprise. A la différence de la licence générale, par définition beaucoup plus « généraliste » et moins « opérationnelle ». A l'issue de son bachelor, l'étudiant est ainsi réputé avoir acquis des connaissances théoriques, mais aussi des compétences techniques, des outils, des méthodes de travail qui lui permettent, s'il le souhaite, de trouver un emploi.

Troisième trait marquant du bachelor, son ouverture sur l'international. La plupart de ces programmes prévoient un séjour académique à l'étranger d'au moins trois mois, et souvent six mois. C'est encore plus vrai pour les bachelors en 4 ans, qui permettent fréquemment de passer deux ans à l'étranger, en échange ou en stage, et souvent dans deux pays différents. Ce n'est pas tout : le contenu même de l'enseignement est souvent très axé sur l'international, avec des profs venus de différents pays, des cours en anglais, des contenus traitant des pratiques internationales...

Enfin, de façon générale, le bachelor reprend les caractéristiques qui ont fait le succès du modèle des grandes écoles : « Il réunit la plupart de leurs ingrédients, mais dans un programme post-bac : l'international, mais aussi un accompagnement individualisé, l'ouverture sur l'entreprise, des cours en petits groupes, la préparation à l'emploi, un réseau d'anciens, une vie associative riche... », observe Delphine Manceau, directrice générale de Neoma Business School. Pour des bacheliers et pour leurs familles, c'est très rassurant, dans cette période d'incertitude par rapport à l'emploi. »

Rien d'étonnant, donc, si la vogue du « Ba » ne cesse de se renforcer. C'est vrai dans les écoles de commerce, dont certaines affichent des effectifs conséquents dans leur cursus bachelor : on compte ainsi 1.660 inscrits en Ba à Toulouse Business School ; près de 2.000 en BBA à l'Essec ; environ 2.500 à Kedge, et même 3.000 à l'Edhec. Le groupe Inseec, quant à lui, aligne même près de 8.000 élèves en

bachelor dans ses différentes écoles.

C'est vrai aussi, désormais, dans les écoles d'ingénieurs : après les Arts et métiers-ParisTech et Polytechnique, d'autres se lancent dans le bachelor : c'est le cas de l'Eigsi (Ecole des ingénieurs en génie des systèmes d'information) à La Rochelle, de l'Efrei en partenariat avec l'Essca... Et de nombreuses écoles dans les domaines les plus divers (communication, mode, design, sport, hôtellerie-restauration, numérique...) proposent désormais ce type de programme.

Pour autant, tout n'est pas parfait au royaume des bachelors, loin de là. Plusieurs critiques reviennent fréquemment.

La première porte, bien sûr, sur le coût élevé de ces programmes : de 3.000 à 8.000, voire 9.000 euros par an. Ce n'est évidemment pas à la portée de toutes les familles, même relativement aisées. Cela renforce le clivage entre les étudiants de milieux aisés et les autres, et contribue à une forme de reproduction sociale déjà très présente dans l'enseignement supérieur.

Autre bémol, la qualité inégale de la formation. Certaines institutions privées ont flairé l'aubaine, et mettent sur pied des bacheliers avec des effectifs conséquents, des cours dispensés par des enseignants qui ne sont pas toujours les plus qualifiés, des intervenants professionnels peu formés à l'enseignement... Sans compter que la sélection à l'entrée n'est pas aussi rigoureuse que dans les programmes « grande école ». « Certaines institutions gonflent leurs effectifs pour augmenter leurs ressources », reconnaît Jean-Philippe Ammeux, directeur général de l'Ieseg. Bref, la qualité n'est pas forcément au rendez-vous. « Une marque reconnue constitue une forme de garantie, assure cependant François Bonvalet, directeur général de Toulouse Business School. Une institution réputée ne peut se permettre d'offrir une formation qui ne tiendrait pas sa « promesse » : elle risquerait d'y perdre son crédit. » Ajoutons que le contrôle sur ces formations est relativement limité. D'autant qu'il ne s'agit pas d'un diplôme national : n'importe quelle organisation peut monter un cursus et le baptiser bachelor.

Quant aux débouchés à l'issue du bachelor, ils ne sont pas forcément assurés. Certes, les écoles multiplient les efforts pour assurer l'insertion professionnelle de leurs diplômés. Mais les entreprises ne jouent pas toujours le jeu : certains employeurs, tout en se disant très désireux de trouver des diplômés bien formés de niveau bac + 3, ils ne leur proposent que des postes peu attractifs et peu rémunérateurs. Et dans certains cas, ils continuent de privilégier les titulaires d'un master...

Enfin, il faut noter que, s'il est conçu comme un programme à vocation professionnelle, le bachelor est, dans la réalité, très souvent utilisé pour poursuivre ses études – et parfois pour « contourner » le système des concours d'entrée dans les grandes écoles... Dans les « business schools », les deux tiers des diplômés d'un bachelor se tournent ainsi vers un cursus « grande école », voire un mastère spécialisé ou un MSc à l'étranger... « Certains diplômés du bachelor repassent même le concours d'entrée pour rejoindre la grande école », indique même Carine Guibbani, directrice du développement commercial à EM Normandie. Et ce, alors que les entreprises locales ont besoin de managers opérationnels de profil bac + 3. »

En réalité, le bachelor prospère ainsi sur les points faibles de l'offre universitaire, et notamment de la licence. C'est l'une des raisons pour lesquelles les universités planchent sur la réforme de la licence – en même temps que celle de l'accès à l'université. A la clé, notamment, des cursus beaucoup plus souples et « modulaires ». « Nous travaillons aussi sur des parcours plus spécialisés, voire professionnalisants, qui pourront être suivis juste après le bac ou un peu plus tard », explique François Germinet, président de la Commission formation/insertion professionnelle à la Conférence des présidents d'université et président de l'université Cergy-Pontoise. La réponse des universités aux bachelors ?»

Actu | Orthoptiste, un métier recherché

«Les orthoptistes, « kinés de la vue », sortent de l'ombre», Le Monde Campus, publié le 29/04/2018.

http://www.lemonde.fr/campus/article/2018/04/29/les-orthoptistes-kines-de-la-vue-sortent-de-l-ombre_5292211_4401467.html#SYq68Zcuku32aWcT.99

«Avec la multiplication des écrans et le vieillissement de la population, les spécialistes de la rééducation visuelle sont de plus en plus recherchés.[...]

cette filière paramédicale reste peu connue du grand public, son champ de compétences s'est beaucoup

étendu ces dernières années, laissant place à une grande variété d'exercices, et donc de parcours. « Officiellement créé en 1956, le métier s'est focalisé quasi exclusivement sur les problèmes de strabisme et leur rééducation pendant une cinquantaine d'années. Mais, aujourd'hui, le -dépistage et l'exploration des -troubles de la vue font aussi partie de leurs missions », précise Benoît Rousseau, chargé de cours à l'université Pierre-et-Marie-Curie et gestionnaire du portail professionnel Orthoptie.net.

Un appui pour les ophtalmologistes

L'exercice libéral reste dominant. Une majorité d'orthoptistes accueillent toujours, dans leurs propres -cabinets, sur prescription médicale, des patients souffrant d'une mauvaise coordination des mouvements oculaires auxquels ils proposent, au fil des séances, des exercices pour corriger leurs mauvaises habitudes et renforcer les muscles des yeux. Ils s'occupent aussi de personnes confrontées à une fatigue visuelle, ou -atteints de basse vision. Mais le salariat gagne aussi du terrain : « Un certain nombre de collègues exercent désormais dans des centres hospitaliers où ils assurent les préconsultations des ophtalmologistes », observe Benoît Rousseau.»

Actu | Nouveau programme grande école à Néoma BS

«Neoma BS lance son nouveau programme Grande école», Blog le Monde publié le 02/05/2018.

<http://orientation.blog.lemonde.fr/2018/05/02/neoma-bs-lance-son-nouveau-programme-grande-ecole-en-2018>

« Plus de modularité, de rythme, renforcement de sa dimension internationale, extension du continuum avec les classes prépas, le programme Grande école de Neoma BS va être renouvelé en 2018. Sa directrice générale, Delphine Manceau, et la directrice du programme Grande école, Sylvie Jean, nous expliquent comment.

Sylvie Jean : Nous sommes entrés dans la phase 2 de la création de Neoma Business School suite à la fusion et, dans cette nouvelle étape, nous avons souhaité renouveler notre programme Grande école. Nous créons un nouveau format qui donne plus de modularité et plus de rythme, dans les lieux d'études comme dans les contenus. Nous renforçons le va et vient entre l'académique et le professionnel. Plutôt que de durer un an, l'année de césure - pour laquelle opte la grande majorité de nos étudiants - pourra être divisée en deux périodes de six mois suivies de cours. Le cycle master pourra être effectué en deux ou trois ans. Enfin, l'apprentissage est très fortement présent à Neoma avec 30% de la promotion. Les étudiants ont le choix de faire le cursus en Apprentissage sur 2 ans (M1 et M2) ou en 1 an (M2)

Delphine Manceau : La dimension internationale de notre PGE va également être renforcée. Nous organisons des échanges académiques avec 300 partenaires dans le monde. Nos étudiants vivent ainsi une véritable immersion avec, autour d'eux, peu d'étudiants français chez chaque partenaire. Ils vivent une expérience d'intégration dans la culture locale et les habitudes pédagogiques du pays au sein d'établissements dont la majorité sont accrédités par Equis, AACSB, AMBA ou EPAS. Être triple accrédités nous facilite la conclusion d'accords avec les meilleures Business Schools.

O.R : On parle beaucoup du « continuum » entre les classes préparatoires et les grandes écoles. Y avez-vous travaillé dans le cadre de la réforme de votre PGE ?

S. J : Oui. Nous créons à la rentrée prochaine un cours « Humanités & Management », qui permettra à nos étudiants de faire le lien avec les grands auteurs qu'ils ont découvert en classe préparatoire et les cours de management. Le cours est d'ailleurs conçu avec des professeurs de prépas. Nous proposerons aussi à nos étudiants un cas fil rouge interdisciplinaire à partir d'un cas réel d'entreprise qui permet d'aborder différentes matières enseignées et ainsi de mieux appréhender le passage entre la classe préparatoire et l'école. Nous revendiquons notre intérêt pour les CPGE qui représentent 70% de nos effectifs en première année, soit 770 étudiants (chiffre stable cette année).[...]

O.R : Quels doubles diplômes, certifications, peut-on obtenir à Neoma ? Est-ce possible d'être un manager ingénieur ?

S. J : Nous proposons à nos étudiants de faire un mastère spécialisé avec Centrale Supélec. Nous avons aussi des parcours intégrés avec l'ESIGELEC à Rouen, et d'autres doubles diplômes, par exemple avec

l'URCA (Université de Reims Champagne-Ardenne) en géopolitique. En termes de certificat, nous proposons à nos étudiants de passer les niveaux 1 et 2 du CFA (Chartered Financial Analyst), très reconnu à l'international en finance. Nous avons aussi 12 doubles diplômes à l'international, notamment aux Etats-Unis et en Russie, ou encore un DBA joint avec l'Université Jiao-tong de Shanghai. [...]

O.R : Quelle est la proportion de professeurs et étudiants étrangers à Neoma ?

D. M : 60% de nos professeurs et 25% de nos étudiants sont internationaux. Il est possible de suivre les cours entièrement en anglais dès la première année, et la dernière année du PGE est quasiment à 100% en anglais.

O.R : Vous n'ouvrirez jamais de campus à l'étranger ?

D. M : Si, en partenariat avec un acteur local très bien implanté, dans un objectif d'immersion dans le système d'enseignement supérieur du pays. En Chine, nous allons inaugurer à la rentrée une école commune d'Innovation et de Business avec la prestigieuse Université de Nankai. Notre école, implantée sur le campus de Nankai, est située à 100 kilomètres de Pékin au sein de la zone économique de TEDA (Tianjin Economic-Technological Development Area), fondée en 1984 et aujourd'hui en rapide développement. Notre but est d'attirer d'excellents étudiants asiatiques dans des programmes joints Neoma Nankai. Nous avons par exemple un programme sur le digital au pays de WeChat et d'Alibaba qui permet d'avoir une vision complémentaire de l'approche des GAFAs auxquels on se réfère toujours en Europe.

La Chine est aujourd'hui centrale dans notre stratégie internationale. En atteste notre capacité à recruter des lycéens chinois via des partenariats avec des lycées d'excellence mais également via le concours postbac du « Gao Kao » car nos programmes sont visés par le ministère de l'Enseignement Chinois. Notre programme CESEM en chinois est également une vraie réussite : trois années complètes de cours en Chine ! Notre Institut Confucius for Business nous offre également une très belle visibilité.»

Actu | Lutte contre le décrochage en L1

«A l'université de Lorraine, la lutte contre le décrochage en L1 passe par l'analyse de données», Educpros, publié le 02/05/2018.

<https://www.letudiant.fr/educpros/actualite/pour-limiter-les-decrochages-en-l1-l-universite-de-lorraine-tes>

« À l'heure des mégadonnées et des algorithmes prédictifs, l'université de Lorraine s'intéresse aux possibilités offertes par la science des données pour affiner sa connaissance de ses étudiants. Éclairages avec Benjamin Seclier, responsable technique du projet learning analytics de l'établissement.

Il s'agit de créer un précédent dans l'enseignement supérieur français et de comprendre ce que sont les learning analytics. Le projet Eole, que nous portons aux côtés de l'université de Reims et de l'université de Strasbourg, a été lauréat de l'appel à projets Dune (Développement d'universités numériques expérimentales), fin 2016.

Un volet de ce projet consiste à tester cette approche, basée sur les traces de l'apprentissage de l'étudiant, dans un contexte français, et de voir comment ce sujet novateur et porteur peut trouver du sens dans les pratiques de l'université. Le projet a été initié en 2017 et se déroulera sur trois ans. Nous sommes encore dans la phase d'approche de la problématique. L'université Rennes 1 travaille également sur le sujet, à partir de ses propres données.

Comment pourrait-on résumer les learning analytics ?

Cela revient à collecter et traiter les données produites par les étudiants lors de leur apprentissage pour analyser et anticiper des comportements, grâce aux algorithmes qui vont donner de la valeur à certaines informations plutôt qu'à d'autres.

Aux États-Unis, où l'enjeu financier est très fort durant les études, les learning analytics vont accompagner la détection d'étudiants décrocheurs, en permettant d'assembler des comportements ou des faits qui donnent à penser qu'un étudiant est en situation de risque.

Dès lors, on peut renforcer son accompagnement, lui proposer un tutorat individualisé et travailler de manière rapprochée avec lui, ou même l'aider à revoir son orientation. Pour nous, il s'agit d'abord de nous

intéresser au phénomène du décrochage en première année de licence, en laissant le choix ou non aux étudiants de participer à la future opération de learning analytics.

Parfois, les données en disent plus sur l'étudiant que ce que lui-même peut en dire. Comment rendre ces informations exploitables pour le principal intéressé ?

Dans certains cas, montrer à un étudiant le potentiel de risque de décrochage est un élément de motivation plutôt qu'un élément de peur. Bien sûr, il faut accompagner, travailler des approches ouvertes et pédagogiques de ces learning analytics»

Actu | Sélection à l'université

«Sélection à l'université : « Nous, professeurs, demandons le retrait de la loi orientation » Le Monde Idées, publié le 30/04/2018.

http://www.lemonde.fr/idees/article/2018/04/30/selection-a-l-universite-nous-demandons-le-retrait-de-la-loi-orientation_5292392_3232.html#olbCfitEz0Smo7Ui.99

« Dans une tribune au « Monde », quatre enseignants expliquent pourquoi ils s'opposent à la réforme de l'accès à l'université et appellent à organiser des états généraux pour repenser les choix stratégiques adoptés pour l'université ces dix dernières années sans débat politique.[...]

Cette loi aggrave les inégalités d'accès à l'enseignement supérieur. Elle méprise l'autonomie des élèves qu'elle prétend par ailleurs « responsabiliser » en ne leur permettant plus de hiérarchiser leurs vœux. Elle permet aux établissements de classer (chacun à leur guise) les dossiers des lycéens en fonction de leurs résultats scolaires de première et de terminale.

Les formations les plus réputées (à tort ou à raison) attireront donc les meilleurs élèves, et les moins recherchées se retrouveront mécaniquement avec les publics les plus fragiles. Le marché universitaire ainsi créé produira bientôt une hiérarchie des établissements, une valeur différentielle des diplômes et, à moyen terme, rien n'empêchera les universités de facturer librement les diplômes qu'elles délivrent.»

Actu | Attractivité de la France

«Etudiants étrangers : la France est-elle toujours aussi attractive?», Blog Le Monde, publié le 26/04/2018.

<http://orientation.blog.lemonde.fr/2018/04/26/etudiants-etrangeurs-la-france-est-elle-toujours-aussi-attractive/#xt>

« « France is back » proclame cette année Campus France dans l'édition 2018 de ses Chiffres clés. En cinq ans, le nombre d'étudiants étrangers en France a en effet augmenté de 12,2%. Un mouvement qui semble s'accélérer depuis 2015, puisque la France enregistre une croissance de 4,6% sur un an, la plus forte hausse annuelle depuis 5 ans. Oui mais alors que la mobilité étudiante mondiale a progressé de 23% entre 2009 et 2014, la part de la France a progressé deux fois moins rapidement (+11,2%) dans le même temps et une bonne année 2015 ne suffit pas à renverser la tendance. Avant 2016, la France avait ainsi reculé dans le même temps d'une place et se situe au quatrième rang des pays d'accueil des étudiants en mobilité derrière les États-Unis, le Royaume-Uni et maintenant l'Australie, trois pays anglophones. Sans que les chiffres aient vraiment changé pour autant...

En tout les effectifs étudiants dans le monde ont progressé de plus de 50% en dix ans : ils pourraient être 80 millions de plus en 2025. Aujourd'hui ils sont 4,6 millions (soit 2,2% du total) à partir étudier à l'étranger et ce nombre pourrait doubler en sept ans pour atteindre les 9 millions en 2025 selon l'Unesco.

Où seront les jeunes en 2025 ? Alors que l'ONU prévoit une stagnation du nombre des 18-30 ans d'ici à 2025 (-10% en Europe, -7% en Asie-Océanie, -2% en Amérique du Nord), leur nombre va progresser de 24% en Afrique subsaharienne.

Quelle place pour la France ? À la rentrée 2016, 325 000 étudiants internationaux étaient inscrits dans l'enseignement supérieur français. 52,4% d'entre eux sont des femmes. Plus de 70 % d'entre eux suivent une formation dans les universités. La croissance du nombre d'étudiants étrangers en France se fait

aujourd'hui essentiellement dans les grandes écoles (+ 27% en 5 ans) alors que les effectifs restent stables à l'université (+3%). Près de la moitié des étudiants en mobilité en France est originaire d'Afrique. Viennent ensuite les étudiants de l'Union européenne (19 %), d'Asie-Océanie (16 %), d'Amérique (9%) et du Moyen-Orient (4%)

Quand la Chine se refermera.

Des vents contraires venus de Chine pourraient bien inverser la courbe de l'expansion linéaire du nombre d'étudiants internationaux. De 2012 à 2015 la progression du nombre de ses étudiants partant étudier à l'étranger n'a été que de 14,6% quand elle est de 40,7% de 2010 à 2015. Inversement le nombre d'étudiants indiens en mobilité a progressé de 33% de 2012 à 2015 pour seulement 21,7% de 2010 à 2015. La priorité est maintenant clairement donnée à l'accueil d'étudiants étrangers en Chine.

Dans ce contexte la France est déjà particulièrement touchée. Dans son dernier rapport sur la Chine, Campus France montre même que le nombre d'étudiants chinois en mobilité en France n'a progressé que de 3% sur la période 2010 à 2015. alors que le Royaume Uni a progressé de 55 %. Le nombre d'étudiants chinois inscrits dans des formations diplômantes recule de 1,2% sur cette période. Un recul très sensible à l'université (- 18%) quand, dans le même temps, les écoles de management voient leurs effectifs croître de 17,5%.»

Actu | Classement des villes universitaires

«Paris, deuxième meilleure ville universitaire du monde», Le Figaro Etudiant, publié le 27/04/2018.

http://etudiant.lefigaro.fr/article/paris-deuxieme-meilleure-ville-universitaire-du-monde_8d98429c-4a03-11e8-8b3

« Le prestigieux Times Higher Education fait le classement des meilleures villes où étudier, en fonction de son classement des 200 meilleures universités du monde. Paris se place en deuxième position ex aequo avec Hong Kong.

Harvard, le MIT, mais aussi l'Imperial College, le King's College ou la LSE et bien d'autres universités prestigieuses font de Boston et Londres les meilleures villes universitaires au monde. En partant de son prestigieux classement des meilleures universités, le Times Higher Education a dressé celui des meilleures villes universitaires en sélectionnant celles qui contiennent le plus d'établissements classés. Boston et Londres se partagent la première place avec 6 universités, quand Paris et Hong Kong se partagent la deuxième place avec cinq établissements situés dans les 200 meilleures au monde.»

Actu | Croissance des effectifs étudiants

«Les effectifs étudiants pourraient croître de 65 000 à la prochaine rentrée», Le Monde, publié le 02/05/2018.

http://www.lemonde.fr/campus/article/2018/05/02/les-effectifs-etudiants-pourraient-croitre-de-65-000-a-la-prochaine-rentree_5293491_4401467.html#5oFmDg8mu7XXK1Mj.99

« Le nombre d'étudiants pourrait augmenter au total de 65 000 à la prochaine rentrée, les effectifs croissant notamment à l'université, prévoit une note d'information du ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation (Mesri) rendue publique lundi 30 avril. Ainsi, précise-t-elle : « Une hausse substantielle des nouveaux inscrits dans l'enseignement supérieur est attendue en 2018 afin d'absorber le boom démographique intervenu en l'an 2000. »

Cette hausse concernerait notamment l'enseignement supérieur public : 28 300 étudiants supplémentaires s'inscriraient pour la première fois à l'université (15 000, soit + 5,5 %), en IUT (3 600, soit + 6,9 %), en classe préparatoire aux grandes écoles (2 800 ou + 6,6 %) ou en section de technicien supérieur (6 800, soit + 5,3 %). Cette progression, qui sera « conjuguée aux effets cumulés des augmentations d'entrée dans l'enseignement supérieur les années précédentes, se traduira par une progression substantielle du nombre total des inscriptions dans l'enseignement supérieur », prévoit le Mesri. »

Actu | Plus value des CPGE scientifiques

«La plus-value de la première année de CPGE scientifiques sur les performances en mathématiques et en physique», MEN, Note d'information - N° 18.07 - mai 2018.

<http://www.education.gouv.fr/cid110024/la-plus-value-de-la-premiere-annee-de-cpge-scientifiques-sur-les-perfo>

« En mai 2015, en France, un échantillon d'élèves de première année de classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE) scientifiques a participé à l'évaluation TIMSS Advanced dans les mêmes conditions que les élèves de terminale S. Ces élèves, d'un âge moyen de 18,9 ans, correspondent à 2,6 % de leur classe d'âge. Avec un score moyen de 506 en physique, ils rejoignent le groupe des pays les plus performants dans TIMSS Advanced 2015. Avec un score de 591 en mathématiques, ils le dépassent. Les taux de réussite sont supérieurs à ceux des élèves de terminale S se destinant à une poursuite d'études en CPGE scientifiques. Cette différence est observée pour l'ensemble des items, mais avec des disparités selon les contenus disciplinaires et les domaines cognitifs. Enfin, les filles sont largement sous-représentées en CPGE scientifiques et leur performance moyenne est inférieure à celle des garçons. »

Articles thématiques

Actu | Orientation et numérique

«L'orientation et la transformation numérique», Le café pédagogique, publié le 02/05/2018.

<http://www.cafepedagogique.net/lexpresso/Pages/2018/05/02052018Article636608418417591178.aspx>

« "La révolution numérique transforme rapidement et en profondeur les organisations économiques et le marché du travail. Elle bouscule en retour le monde de la formation, confrontant les acteurs en charge de l'orientation à des interrogations nombreuses, et qui portent plus particulièrement sur la question des compétences à développer dans un parcours de formation et d'orientation scolaire et professionnelle", écrit l'Onisep qui organise le 8 juin un colloque international à Paris. »

Actu | Disparition des CIO

«La disparition des centres d'information et d'orientation « privilégiera les plus privilégiés », Le monde Idées, publié le 30/04/2018.

http://www.lemonde.fr/idees/article/2018/04/30/la-disparition-des-centres-d-information-et-d-orientation-privegiera-les-plus-privilegies-et-penaliser-les-plus-demunis_5292686_3232.html#HtEAEfHH4Bs4WPRF.99

« Le projet de loi sur la réforme de la formation professionnelle contient des dispositions peu commentées mais dangereuses, estime le chercheur Jean-Yves Rochex dans une tribune au « Monde »

Le projet de loi pour la liberté de choisir son avenir professionnel – outre une logique de marchandisation et d'individualisation de la formation professionnelle, considérée comme devant obéir à la seule logique de l'offre et de la demande, sans régulation collective par les partenaires sociaux – comporte des dispositions passées relativement inaperçues en matière d'orientation.

Y sont prévus la suppression des délégations régionales de l'Office national d'information sur les enseignements et professions (Onisep) et le transfert de leurs missions et de leurs personnels aux régions ; la suppression des centres d'information et d'orientation (CIO) et le rattachement des psychologues de l'éducation nationale (PsyEN), ex-conseillers d'orientation psychologues (COP), qui exercent dans les établissements scolaires, et de leurs directeurs aux rectorats ou aux inspections académiques.

Ces mesures, formulées de manière abrupte, sans aucune concertation, et qui semblent préfigurer la disparition des personnels d'orientation de l'éducation nationale, s'inscrivent à l'encontre de la création en février 2017 d'un corps unique de psychologues de l'éducation nationale et renouent avec une politique antérieure erratique mettant en cause les services d'orientation – en réduisant drastiquement le recrutement par la diminution du nombre de places au concours – et promouvant une conception simpliste et étreiquée de l'orientation, qui ne peut que renforcer le caractère profondément inégalitaire de notre système éducatif.

Certes, bien des choses sont à améliorer en matière d'orientation dans notre pays. Mais, de la même manière qu'il est plus facile, pour justifier l'institutionnalisation de la sélection à l'entrée à l'université, de pointer du doigt la plate-forme APB que le manque criant de moyens de l'université pour faire face à l'accueil des nouveaux étudiants, il est plus facile de désigner tel ou tel manque ou difficulté... »

aefe

Agence pour
l'enseignement français
à l'étranger

Revue de Presse